



Procès verbal

Commission des compétitions seniors

Réunion du :	13 juillet 2022 à 9h30
A :	Maiche
Présidence :	M. Christian Dubail
Présents :	MM. Joël Barrand - Gilbert Citras - Denys Faivre-Vuillin - Jocelyne Knipillaire - Jean-Louis Saulcy
Excusés :	MM. Philippe Surdol - Didier Bontemps

1. Application du Règlement Complémentaire concernant le Code Disciplinaire.

La commission des compétitions seniors entérine les propositions faites par la Commission de Discipline et parues dans le PV du 2 Juillet 2022.

REGLEMENT DECOMPTE DE POINTS ARRETE A LA FIN DE LA SAISON 2021 - 2022

- Après calcul des sanctions infligées par la Commission Départementale de Discipline pour la saison 2021-2022 et en vertu du règlement complémentaire concernant le code disciplinaire,

D1

BAVILLIERS 2	moins 1 point
LONGEVILLE SUR DOUBS	moins 1 point

D2

SERMAMAGNY	moins 3 points
BAVANS	moins 1 point
PRESENTEVILLERS STE MARIE	moins 1 point
MATHAY	moins 1 point
NOMMAY VIEUX CHARMONT	moins 1 point
ESSERT	moins 1 point
LES FONTENELLES	moins 1 point
PAYS MAICHOIS 2	moins 1 point
BEURE	moins 4 points
THISE CHALEZEULE	moins 1 point

D3

ALLENJOIE	moins 2 points
BELFORT FONTAINE	moins 7 points
VALENTIGNEY	moins 12 points
HERIMONCOURT 3	moins 1 point
LOUGRES MONTENOIS	moins 1 point
BOUROGNE	moins 1 point
ETUPES	moins 6 points
BEAULIEU MANDEURE	moins 1 point
VILLARS SOUS DAMPJOUX	moins 2 points
AMAGNEY MARCHAUX	moins 1 point
QUATRE MONTS	moins 1 point

D4

ENT DANNEMARIE GRANDMONT 4 moins 1 point

La commission procède à la mise à jour des classements.

2. Application du statut de l'Arbitrage de la Ligue Bourgogne – Franche Comté, Titre 2 – Les obligations des clubs – Chapitre 3 – Obligations Arbitres – Article 33 et au Chapitre 1 - Point VI - Obligations d'Arbitrage du Règlement des Championnats Séniors.
--

Suite à la parution de la liste des clubs en infraction au terme de la saison 2021 - 2022 avec le statut de l'arbitrage, dressée par la commission du Statut de l'Arbitre du District dans son PV du 7 Juillet 2022, la commission des compétitions séniors prend note :

Qu'aucun club n'est sanctionné d'une non-accession en division supérieure.

3. Elaboration de la Composition des Groupes 2022 – 2023
--

D2

Suite au non-engagement de TT Pontarlier et du souhait de FC 3 cantons (Lougres Montenois Longeville/Doubs de ne pas avoir 2 équipes en D2, la commission repêche ABC Foot 1 et Pont de Roide 3

D3

Suite au repêchage de 2 équipes en D2 (ABC Foot 1 et Pont De Roide 3) et au souhait de Bourguignon de ne pas s'engager en D3, la commission repêche ABC Foot 2 et FC Allenjoie, FC 3 Cantons 2 est inscrit en D3 suite à la demande du club (initialement en D2)

La commission établit la composition des groupes de D1 – D2 – D3 pour la saison 2022 – 2023.

VOIR ANNEXE

La commission rappelle qu'elle ne prend pas en compte les desideratas des clubs, en ce qui concerne le choix des groupes.

L'établissement des calendriers au sein des différents groupes se feront aux environs du 16 Août 2022.

7. Coupes du District 2022 - 2023

a) Coupe Crédit Mutuel

Elle est réservée aux équipes de D1 – D2 et D3, avec un droit d'engagement (voir barème financier). Un club ne peut engager qu'une équipe. Si l'équipe supérieure du club évoluant en District DTB ne s'engage pas, elle ne peut pas participer à la Coupe Bigmat Les Matériaux du Haut Doubs.

Les équipes engagées en Coupe de France, intégreront la Coupe Crédit Mutuel, au fur et à mesure de leur élimination de cette coupe et au plus tard en 1/16^{ème} de finale.

Le 1^{er} Tour aura lieu le 28 août 2022. **Tirage au sort le lundi 22 Aout 2022**-après le 1^{er} Tour de Coupe de France.

84 équipes sont actuellement engagées sur 130 possible. Une relance sera faite aux clubs

b) Coupe Bigmat Les Matériaux du Haut Doubs

Elle est réservée aux équipes de 2^{ème} et 3^{ème} Divisions, qui ne peuvent pas s'engager en Coupe Crédit Mutuel (équipes B, C, D, etc....), avec un droit d'engagement (voir barème financier) + celles de D1 – D2 et D3, qui sont éliminées des 2 premiers tours de la Coupe Crédit Mutuel, sans droit d'engagement.

Plusieurs équipes d'un même club peuvent y participer.

37 équipes réserves sont engagées sur les 37 possibles.

c) Coupe Haut Doubs Créer Bâtir

Elle est réservée aux équipes de D4, avec un droit d'engagement (voir barème financier). Un club peut engager plusieurs équipes, à condition que l'équipe supérieure soit inscrite.

Rappel : **inscription jusqu'au 15 Août 2022.**

Le Président,

C. DUBAIL

Le Vice-Président,

J.L SAULCY